

L'entrée de ville de Châteaufort



Introduction

Ce plan-guide s'inscrit dans le cadre du Plan Paysage et Biodiversité mis en place par le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse.

Le site de l'entrée de ville de Châteaufort a été choisi par les membres du comité de suivi de l'étude et par le Parc, afin d'illustrer des principes d'actions préconisés à l'échelle du territoire des vallées de l'Yvette.

Le fil de l'eau - Retrouver la perception du paysage de l'eau dans les plaines comme dans les vallées.

(communes concernées : toutes les communes)

La nature en ville - Favoriser le développement d'espaces de nature en milieu urbanisé

(communes concernées : toutes les communes)

Les grands paysages agricoles - Réintroduire la présence de l'arbre dans l'espace agricole, vecteur de biodiversité et de qualité paysagère.

(communes concernées : Auffargis, Cernay-la-Ville, Châteaufort, Chevreuse, Choisel, Dampierre-en-Yvelines, Le Mesnil-Saint-Denis, Les Essarts-le-Roi, Levis-Saint-Nom, Magny-les-Hameaux, Saint-Forget, Saint-Lambert-des-Bois, Saint-Rémy-lès-Chevreuse, Senlisse)

L'agriculture de proximité - Favoriser une agriculture de proximité fondée sur le bénéfice réciproque des urbains et des producteurs.

(communes concernées : Auffargis, Cernay-la-Ville, Châteaufort, Chevreuse, Choisel, Dampierre-en-Yvelines, Gif-sur-Yvette, Le Mesnil-Saint-Denis, Les Essarts-le-Roi, Magny-les-Hameaux, Milon-la-Chapelle, Saint-Forget, Saint-Lambert-des-Bois, Saint-Rémy-lès-Chevreuse, Senlisse)

Le maillage des voies douces - Déployer des réseaux de circulations douces dissociés des axes automobiles passants

(communes concernées : toutes les communes)

Les tracés historiques - Faire émerger les tracés anciens pour mieux comprendre les paysages.

(communes concernées : toutes les communes)

Les routes paysages - Reconnaître et préserver les routes de qualité ouvertes sur le grand paysage.

(communes concernées : toutes les communes)

Il est composé d'une analyse critique du site mettant en évidence ses points forts et ses points faibles puis expose un ensemble d'intentions de projet explicitées et illustrées. L'ensemble est conçu avec une ambition qualitative affirmée et s'inscrit dans une démarche dépassant les opportunités locales ; il n'a pas la prétention d'achever ces réflexions mais au contraire de les initier et devra être complété par un fort travail de communication et d'actions auprès de la population.

Points forts



Une position stratégique en rebord de plateau qui confère une double orientation au village :

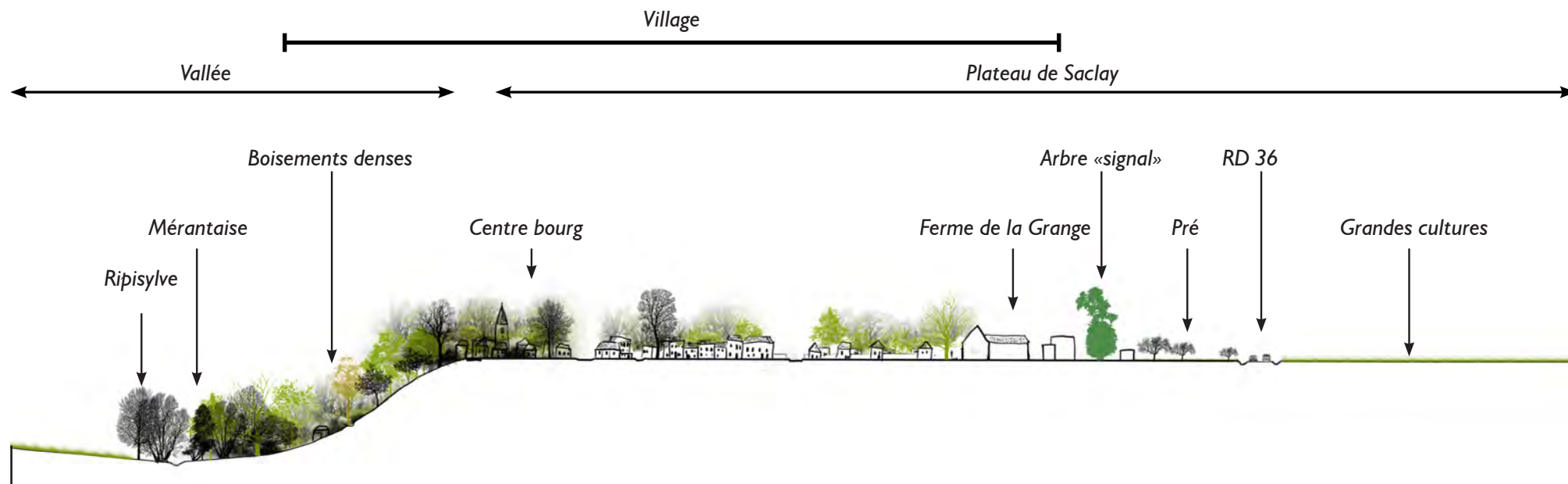
D'un côté le plateau avec ses vastes terres agricoles, de l'autre, la vallée avec ses forêts, la rivière et les pâtures (situation de balcon par rapport au fond de Mérançy où coule la Mérantaise). Cela permet au village de profiter d'un paysage complet, avec des ressources complémentaires. Les coteaux apportent une grande part de richesse écologique à l'intérieur même du village, relayés par les jardins et les plantations des espaces publics existants.



Depuis Châteaufort, la vallée de la Mérantaise et ses coteaux.



Paysage caractéristique du grand plateau céréaliier de Saclay.



La ferme de la Grange et ses prairies, positionnées à l'interface entre le village et l'espace agricole :

La ferme, qui était très nettement à l'écart du village ancien (rattrapée depuis par l'urbanisation), conserve une relation directe avec les cultures du point de vue du paysage mais aussi du point de vue économique : l'agriculteur continue d'exploiter une partie des champs du plateau. Il a aussi développé une activité équestre qui permet d'entretenir des pâtures en limite d'urbanisation. Elles constituent un premier plan remarquable au village et participent à son caractère rural affirmé. En fond de parcelle, une lisière arborée combine jardins et boisements de coteau et crée un ourlet végétal qui annonce la vallée de la Mérantaise : c'est grâce à lui que l'on devine la cassure du relief entre le plateau et la vallée.



Les prairies de la ferme de la Grange offrent un premier plan champêtre à Châteaufort depuis la route, ce qui confère au village son caractère rural.

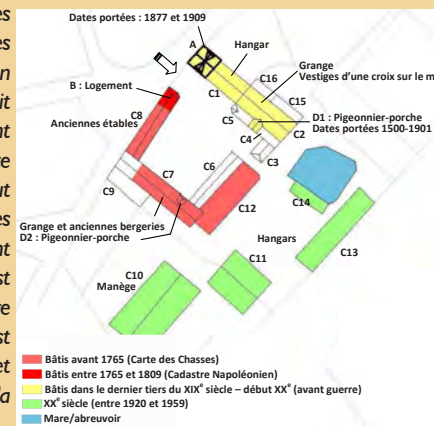
Ferme de la Grange

HISTORIQUE :



Extrait de l'Inventaire des fermes patrimoniales - Volume 2 : Fiches descriptives des fermes visitées - PNRHVC

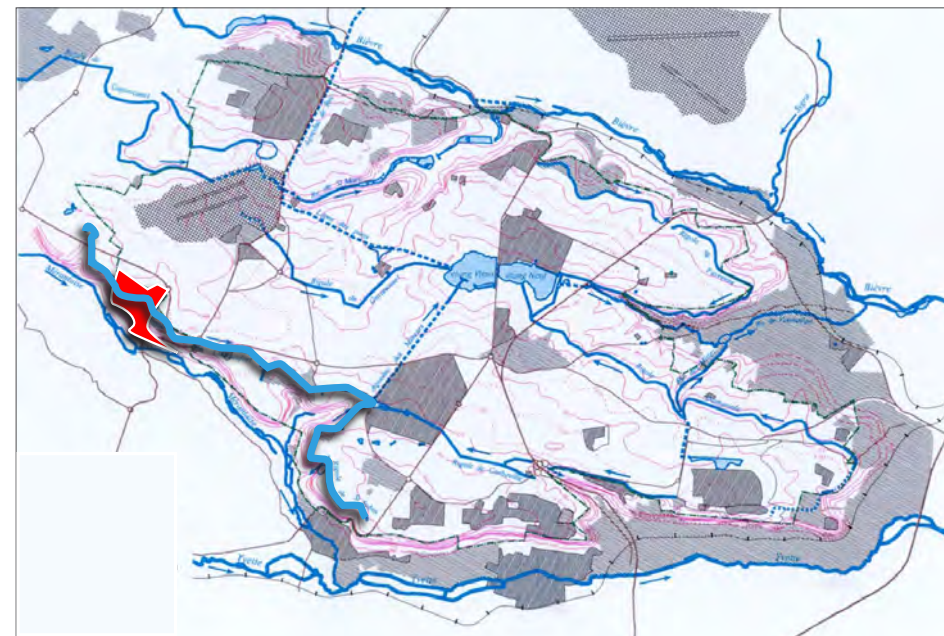
Le fief de la ferme de la Grange est mentionné en 1500 sous le nom de la « Grange des moines ». Des bâtiments formant un U autour d'une cour apparaissent dès le XVIII^e siècle. En 1728, elle consiste en « une maison de maître, cour, jardin, écurie, bûcher, toits à porcs et poulailler, grand grenier, le tout couvert en tuiles. Une maison de fermier, composée d'une cuisine, grand fourneau, écurie, cellier, laiterie et un grand grenier couvert en tuiles ; un poulailler, trois étables en appentis couverts en chaume, grande cour et jardin, le tout fermé de murs et un grand clos fermé de haies vives » [COSSONNET, 1892]. De 1765 [Carte des Chasses] à 1819 [Cadastré Napoléonien], le plan masse de la ferme ne va que peu évoluer : un petit bâtiment isolé au sud-est de la cour sera démoli avant 1785 [Plan d'Intendance], laissant non construit ce côté de la cour, et l'aile nord-ouest est allongée (ajout de B) entre 1785 et 1819. Les anciennes bergeries et grange (C7) et les anciennes étables (C8) datent probablement du XVIII^e siècle. Le logis actuel est bâti en 1877 (date portée) et surélevé (second étage carré) en 1909 (date portée). Le reste de l'aile est également reconstruite à la charnière des XIX^e et XX^e siècles (dates portées sur le porche d'entrée de la grange en C2 : 1500-1901).



La ferme de la Grange, légèrement à l'écart du bourg, se tourne nettement sur son espace agricole

La rigole qui passe dans le centre du village, au travers de différents quartiers :

Elle crée un lien important entre le stade et plusieurs places, les espaces d'activités à l'ouest, le centre historique et le château à l'est. Elle est accompagnée d'une promenade en cours de restauration qui a vocation à accueillir des piétons, des cyclistes et des cavaliers. Elle dessert la forêt d'un côté et le plateau de l'autre. Elle longe en partie la route, mais c'est surtout son positionnement en rebord de plateau qui est intéressant : elle est placée en lisière forestière dès la sortie du village et rejoint Villiers-le-Bâcle, puis longe le centre d'étude nucléaire de Saclay. Elle assure donc toujours une continuité à l'échelle du territoire. Bien qu'elle soit ponctuellement comblée, les travaux de restauration en cours permettront également de retrouver sa vocation historique première : alimenter en eau les jardins du château de Versailles.



La rigole de Châteaufort et le réseau hydrographique complexe du plateau de Saclay



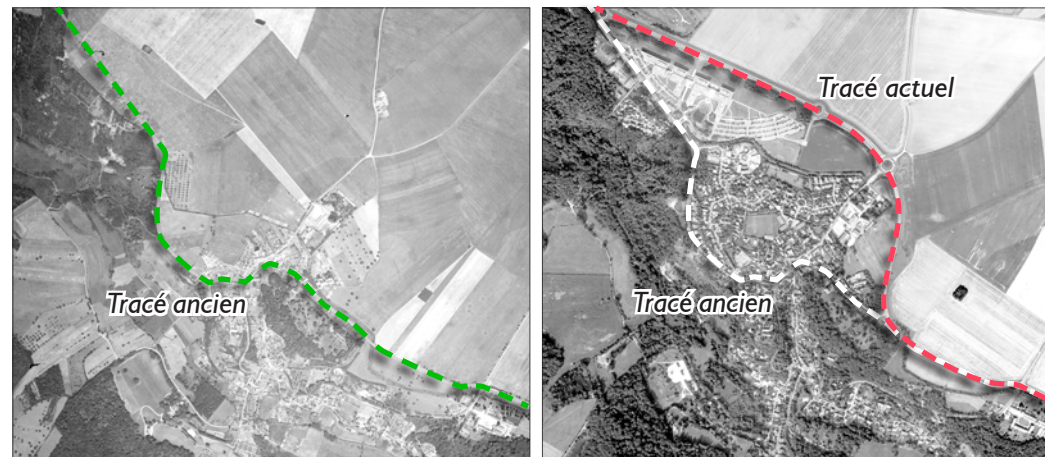
La rigole traversant Châteaufort et rejoignant les prairies de la ferme de la Grange.

Points faibles



La route en déviation qui forme une coupure entre le village et son plateau :

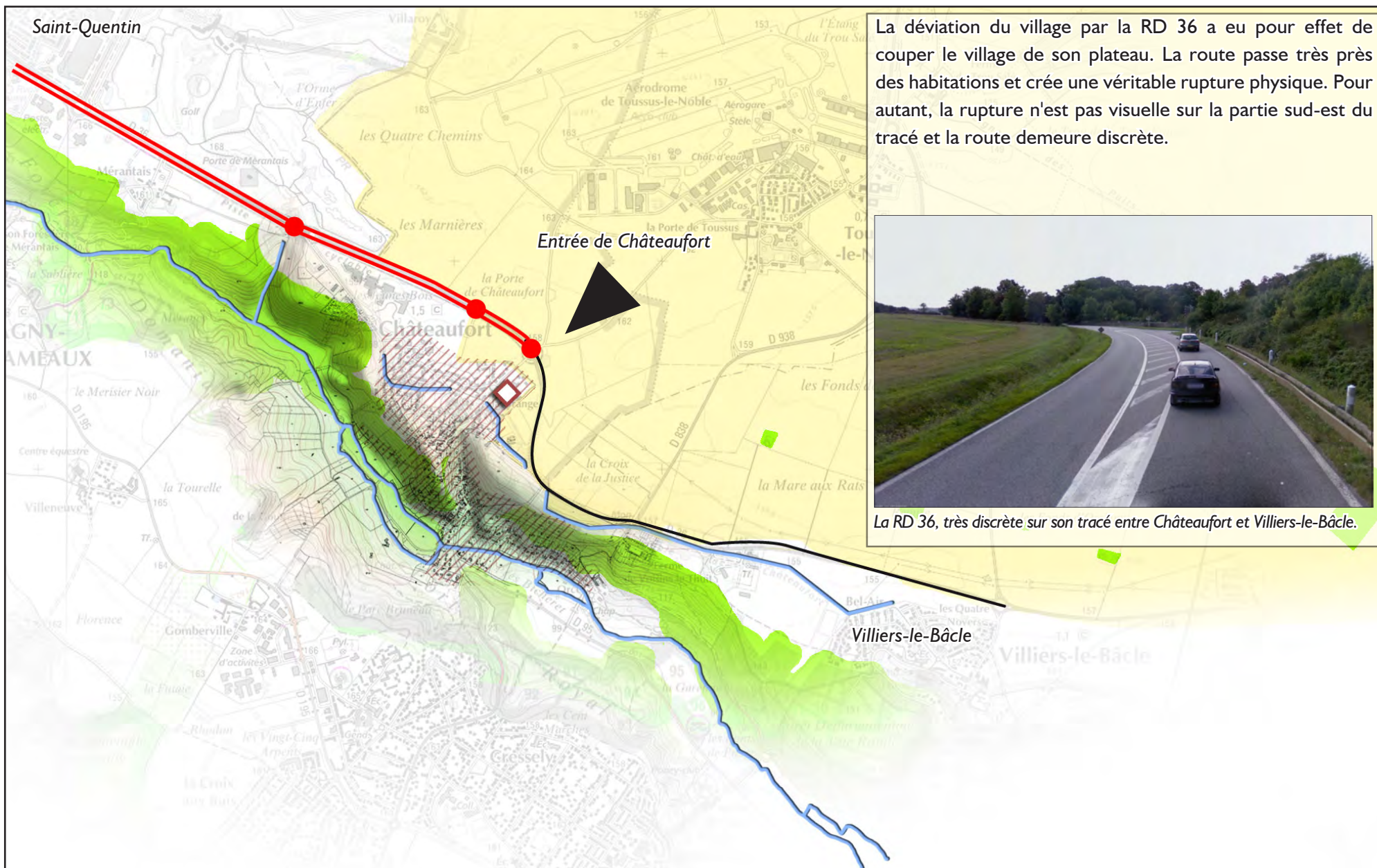
Cette coupure sera d'autant plus importante si la RN 36 est transformée en 2 fois 2 voies par le CG 91. Son tracé, adjoint d'un TCSP et d'une piste cyclable, risque de représenter une emprise importante et générer de nombreux délaissés. Le projet proposé ne prend pas en compte la préexistence de la piste cyclable le long de la rigole, passant dans le centre. Le traitement des eaux de surface se limite à la création d'un second bassin. Le projet doit aller plus loin que la simple réponse technique : il doit intégrer une dimension écologique et permettre de gérer les risques d'inondation. Le ruissellement depuis le plateau vers la Mérantaise occasionne des nuisances et des risques de submersion (inondations en 2007) ; quant à la qualité des eaux, elle nécessite un traitement (charge en matières en suspension arrachées aux cultures et polluants divers issus des voiries) : avant d'être rejetées dans la Mérantaise, les eaux de ruissellement doivent être filtrées.



La route qui traversait le village a été déviée pour contourner l'urbanisation. Châteaufort butte désormais sur la RD 36 et tourne le dos au plateau.



La déviation de la route de Châteaufort coupe physiquement et visuellement le village du plateau.



La déviation du village par la RD 36 a eu pour effet de couper le village de son plateau. La route passe très près des habitations et crée une véritable rupture physique. Pour autant, la rupture n'est pas visuelle sur la partie sud-est du tracé et la route demeure discrète.

La RD 36, très discrète sur son tracé entre Châteaufort et Villiers-le-Bâcle.

La route RD 36 est d'ors et déjà une coupure entre le village et son plateau dans sa partie nord, entre l'entrée de Châteaufort et Saint-Quentin-en-Yvelines.

La route en déviation qui forme une coupure entre le village et son plateau :

Le projet de réaménagement de la RD 36 :

Le projet du Conseil Général de l'Essonne, qui concerne cette dernière partie de la déviation, risque d'être problématique :

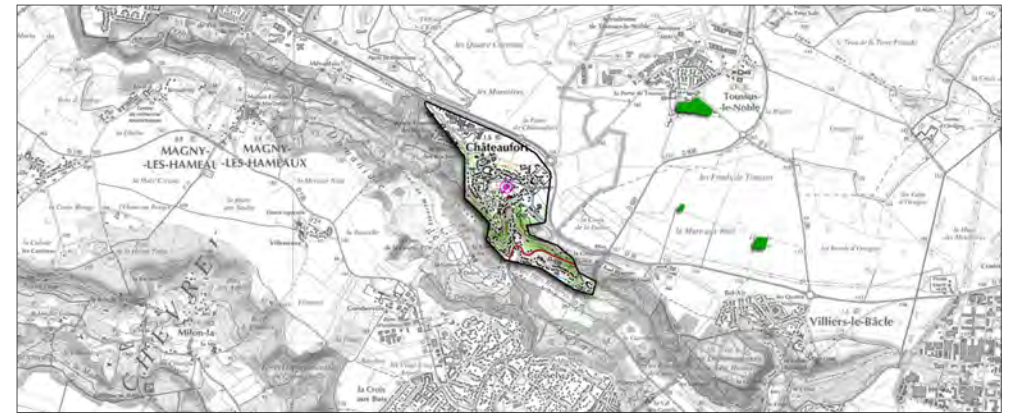
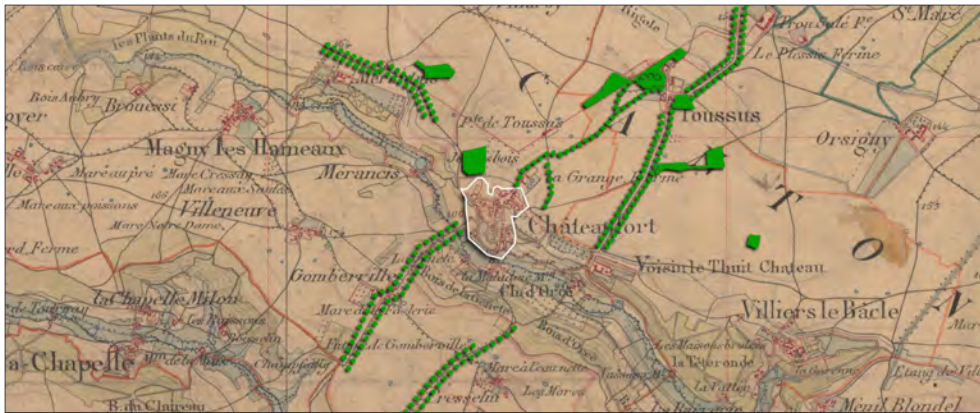
- l'emprise de la route, même avec un doublement des voies, semble très importante et génère de nombreux délaissés,
- le projet s'accompagne de nombreux ouvrages techniques qui occupent ces délaissés en ne tenant pas compte du paysage traversé,
- la gestion de l'eau sous forme de bassins nécessite de gros travaux de mise en oeuvre et n'intègre pas pleinement les problématiques environnementales et écologiques, même si les études hydrauliques sont satisfaisantes,
- le TCSP est détaché de la route, ce qui accroît encore l'emprise de l'aménagement,
- la piste cyclable est superflue sur ce tronçon de voie, puisque des connexions par Châteaufort, entièrement en "zone 30", sont possibles, et plus sûres (moins de passage automobile) et plus calme,
- globalement la route risque d'être beaucoup plus sensible dans le paysage.



Les paysages simplifiés du plateau agricole de Saclay :

Il ne reste que peu de traces des structures végétales anciennes. Les alignements d'arbres le long des routes principales ont disparu, les petits fruitiers qui ponctuaient les champs ont été supprimés. Les mares ont souvent été comblées,

engendrant une uniformisation des milieux écologiques. Ne demeurent que quelques bois de plein champ à bonne distance du village, sur la commune de Villiers-le-Bâcle.



Comparaison de la présence végétale au XVIIIe siècle (carte d'état major) et à la fin du XXe siècle (scan 25 2008) : les plantations, essentiellement des alignements d'arbres le long des routes, ont quasiment disparu. Les petits bois de plein champ sont devenus très rares.



Vue du plateau de Saclay en direction de Toussus-le-Noble : l'absence du végétal laisse les hangars à nu et offre des paysages assez pauvres.

Plan Paysage et Biodiversité des Vallées de l'Yvette - PNR de la Haute Vallée de Chevreuse - 2012

La fragilité des espaces non bâtis entre la route et le village :

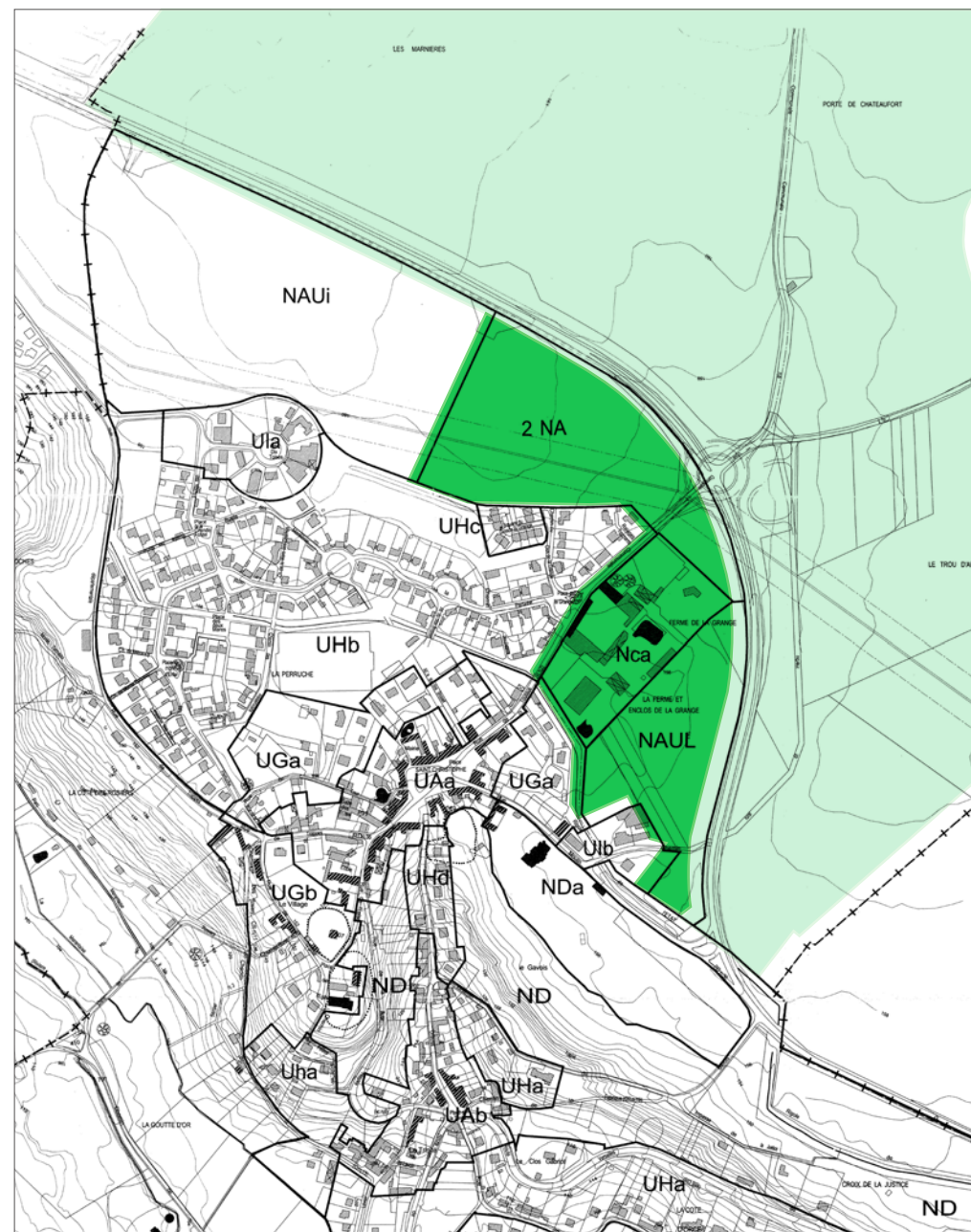
Le contact entre le bourg et le plateau sont globalement brutaux (merlons). La RD 36 joue un rôle de frontière dans l'occupation du sol : seuls résistent autour de la ferme de la Grange deux parcelles de prairies à vocation de pâture et de fourrage pour l'élevage de chevaux. Ces prairies, associées à la ferme, formant un premier plan très valorisant pour le village, lui garantissent une image végétale et champêtre. Leur maintien est important : même en cas de changement d'activité de la ferme équestre, il est important qu'elle conserve une fonction agricole de proximité.

Le statut de ces terres inscrit au POS (aujourd'hui en cours de révision et devant un PLU) est relativement fragile. Bien que considérées comme agricoles, elles sont susceptibles de devenir constructibles sous plusieurs conditions :

NCa : Cette zone correspond à [une partie de] l'aire des cultures agricoles situées au nord de la RD 36. Elle est particulièrement protégée en raison de la richesse naturelle des sols et du sous-sol. Il s'agit plus spécifiquement des espaces en grande partie bâtis dans l'enceinte et autour de la ferme de la Grange, en continuité du tissu urbain et qui doivent pouvoir être occupés et être entretenus

NAUL : Il s'agit d'une zone urbanisable, non équipée, destinée à un développement ultérieur de l'urbanisation sous forme organisée. Cette zone est destinée à recevoir principalement des équipements publics, tant culturels que sportifs, couverts ou en plein air [...].

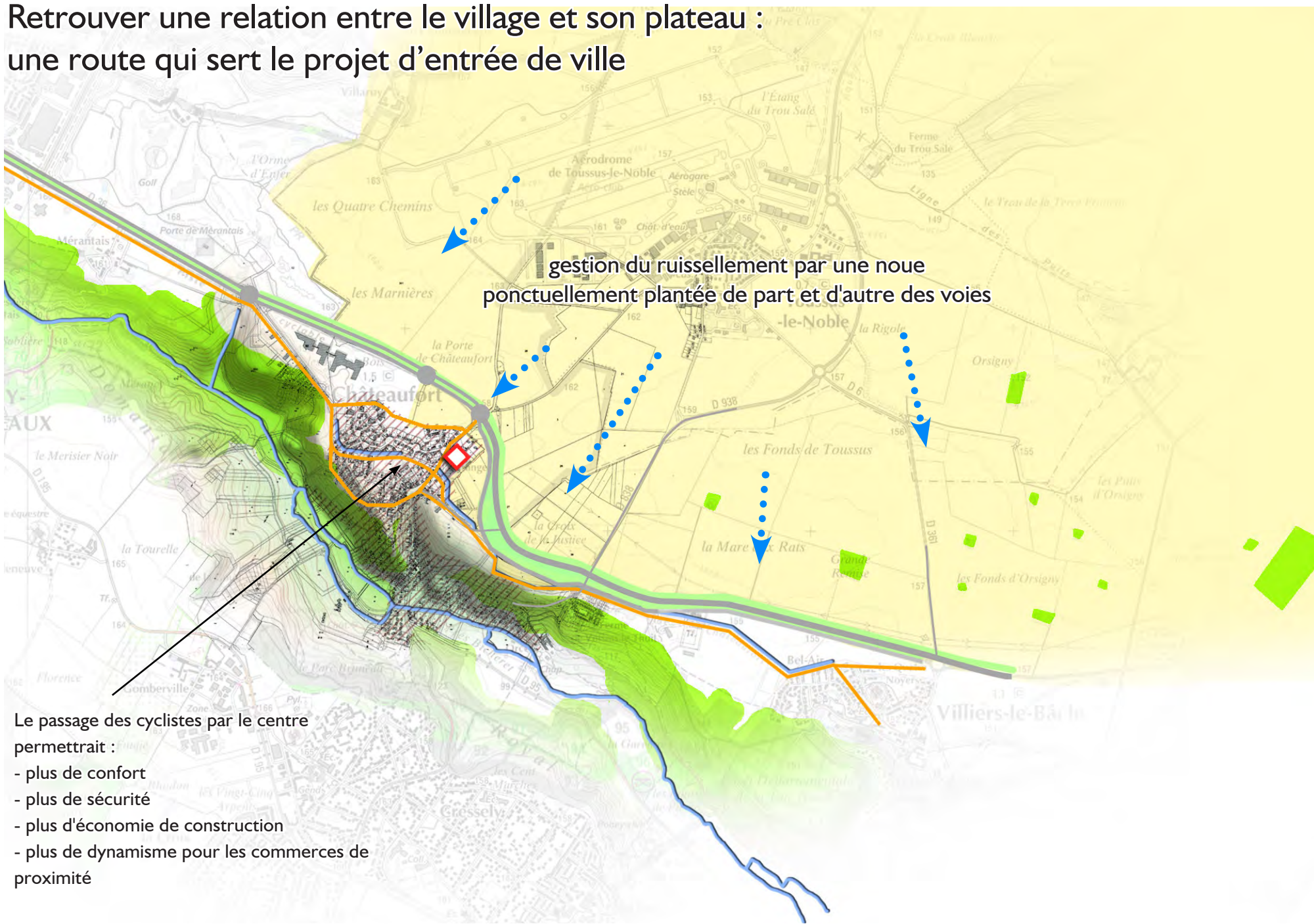
2NA : Il s'agit d'une zone naturelle non équipée et destinée à être urbanisée ultérieurement. Il est précisé que cette zone devra faire l'objet d'un plan masse d'ensemble et d'une réalisation en une ou plusieurs tranches découlant de ce plan d'ensemble. Cette zone, aujourd'hui inconstructible, ne pourra le devenir qu'après une nouvelle révision du POS ou après la mise en oeuvre d'un plan d'aménagement de zone de la ZAC.



Intentions de projet



Retrouver une relation entre le village et son plateau :
une route qui sert le projet d'entrée de ville



gestion du ruissellement par une noue
ponctuellement plantée de part et d'autre des voies

- Le passage des cyclistes par le centre permettrait :
- plus de confort
 - plus de sécurité
 - plus d'économie de construction
 - plus de dynamisme pour les commerces de proximité

Principes d'action :

- **Création d'une route discrète et peu large**, avec des bas-côtés enherbés amples, ponctuellement plantés de bosquets ou d'arbres isolés, en veillant à ménager des vues sur le village et le plateau. Le regard doit pouvoir embrasser l'immensité de l'espace agricole. **La végétation accompagne la route mais ne constitue pas un "pansement" pour la camoufler.** C'est grâce à un tracé épousant le terrain naturel et à **un mobilier de signalisation soigné**, qu'elle se fonde dans le paysage. **Aucun luminaire** n'est nécessaire en dehors des carrefours. La route doit également avoir un rôle de tampon écologique entre le plateau agricole et le bourg. Elle doit devenir un élément de gestion des eaux et de biodiversité (noues, haies, vergers intégrés, passages pour la faune). Elle doit aussi permettre la gestion des eaux de ruissellement issues du plateau agricole.
- **Passage de la piste cyclable dans le centre du village** : la proximité de la voie rapide et son isolement par rapport au village la rendent à la fois moins confortable et moins sécurisante que les voies de circulation à l'intérieur du bourg ou que la rigole (récemment réaménagée). En traversant le village, la piste cyclable aura aussi pour effet de **dynamiser les commerces de Châteaufort**. Le centre étant entièrement en "zone 30", la circulation cyclable sera tout à fait adaptée et peu dangereuse. Cette configuration permettra également de réduire l'emprise de la RD 36.



La rigole en cours de réaménagement, dans le centre de Châteaufort.



Le dispositif d'éclairage, superflu en dehors des carrefours, ne doit pas rappeler les mobiliers autoroutiers.

- **Création d'une noue** : ménager un espace large entre la voie et le TCSP (30 mètres environ) pour accueillir une noue ponctuellement plantée de bosquets ou de végétation basse, afin de ralentir, stocker et évacuer les eaux de ruissellement du plateau comme l'auraient fait les bassins prévus au projet. Sa constitution doit offrir un système de stockage discret, qui relèvera davantage du vocabulaire de la "mare de plateau" que du bassin autoroutier.

Les noues correspondent à des technologies variées en fonction des enjeux locaux notamment de percolation et de soutien à la nappe phréatique, de risque de pollution et de traitement des eaux polluées par les plantes phytoépuratrices. Elles peuvent être fragmentées avec des tronçons étanches (noue stockante) et des tronçons travaillant en infiltration (noue infiltrante).

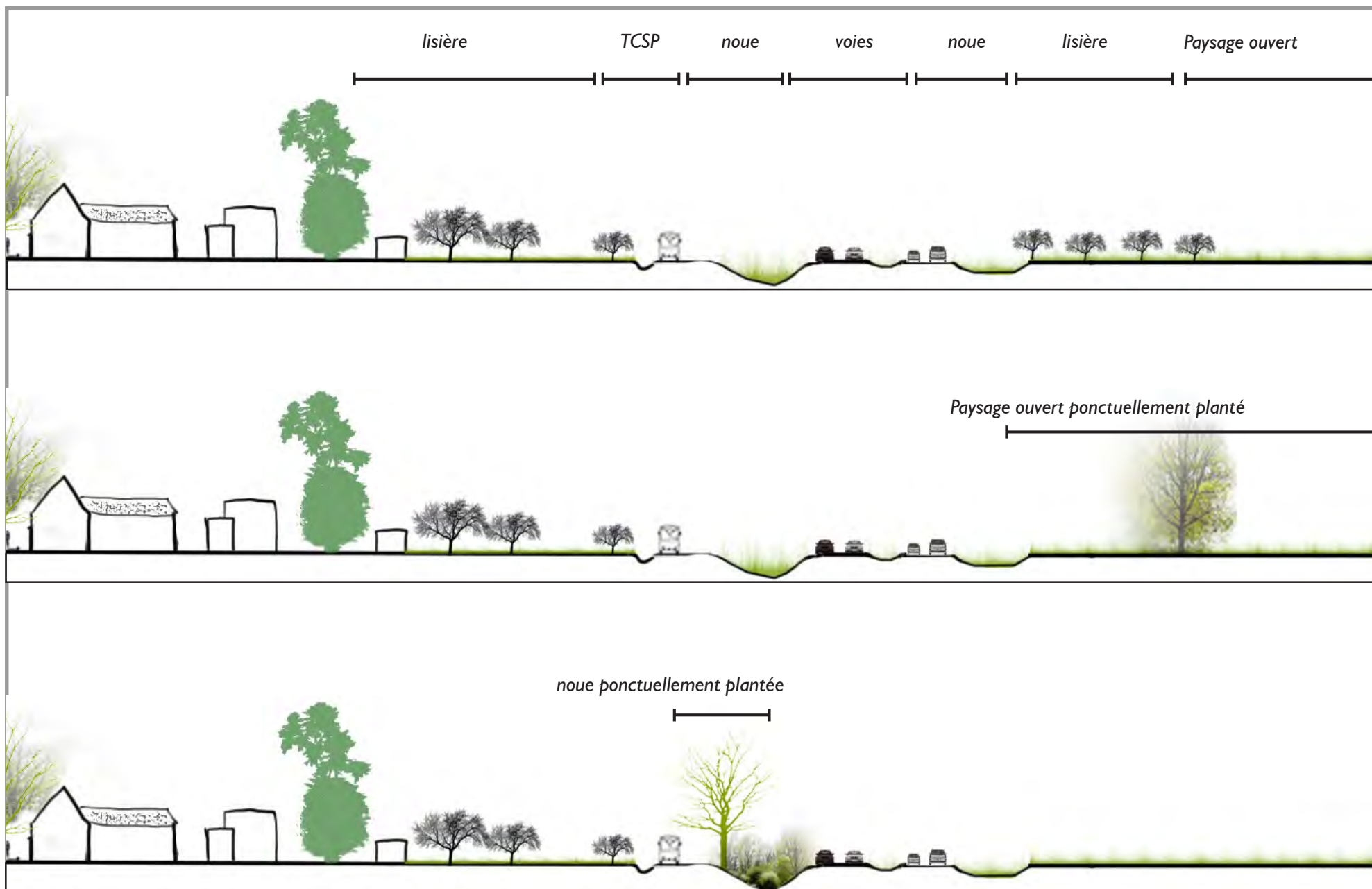
Les avantages : la technique est rustique et adaptable à la plupart des projets urbains ou péri urbains offrant une alternative aux réseaux enterrés. Elle génère un habillage végétal avec le développement d'habitats associés aux milieux aquatiques. Elle participe à l'épuration des eaux par vannage, filtration mécanique, abattement des divers polluants par les bactéries de la rhizosphère ou dans la biomasse. Son coût est modeste (quelques dizaines d'euros le mètre linéaire).

Les inconvénients : elle nécessite un entretien et une gestion en interaction avec l'assainissement (grille, avaloirs). En milieu urbain, la noue nécessite de fréquentes traversées.

- **Création de chemins à proximité des parcelles en prairie** pour rejoindre aisément les arrêts de TCSP et pour relier physiquement le village au plateau agricole via des chemins de randonnée.
- **Suppression des merlons le long des prairies** pour retrouver des vues réciproques sur le plateau et le village.
- **Limitation de la publicité sur les bas côtés** et suppression de tous les panneaux non réglementaires.

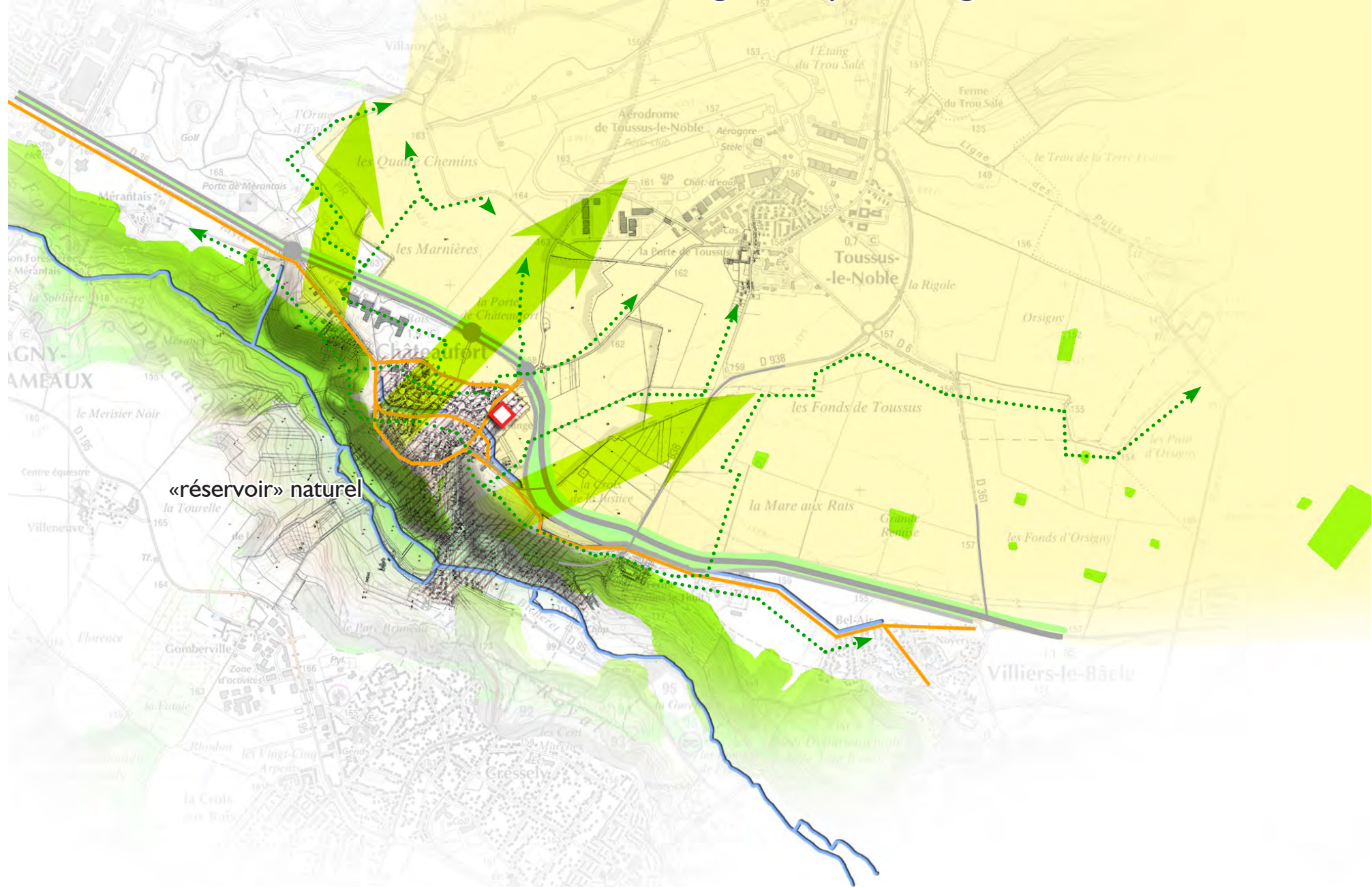


Exemple de système de noue possible, permettant une transition douce entre les zones bâties et l'espace agricole.



Coupes de principe du système de noue plantée près de la route.

Conforter les continuités de nature entre le village et le plateau agricole en milieu urbain :



Principes d'action :

- **Conforter les continuités existantes entre le bourg et les différents milieux.** Retrouver des continuités transversales entre la vallée et le plateau avec des ouvertures, des cheminements et une remontée des éléments arborés sous la forme de vergers par exemple, de haies basses.
- **Plantation d'essences locales, de type feuillus principalement,** en accord avec les préconisations du PNR. Eviter les essences trop horticoles peu adaptées et dont l'effet peut être banalisant.
- **Valorisation des berges de la rigole par le végétal** (plantations ponctuelles d'arbres, enherbement des pentes, gestion douce par fauche...)
- **Mise en place de continuités de passage pour les piétons et pour la petite faune à travers les merlons, la RD 36 et le TCSP.** Cela permettra aussi d'assurer des ouvertures visuelles entre le village et l'espace agricole de la plaine. C'est le premier pas vers une réappropriation du grand paysage du plateau.

Exemples de problèmes entravant le passage de la biodiversité en milieu urbain



Merlon-végétation horticole-bâche plastique



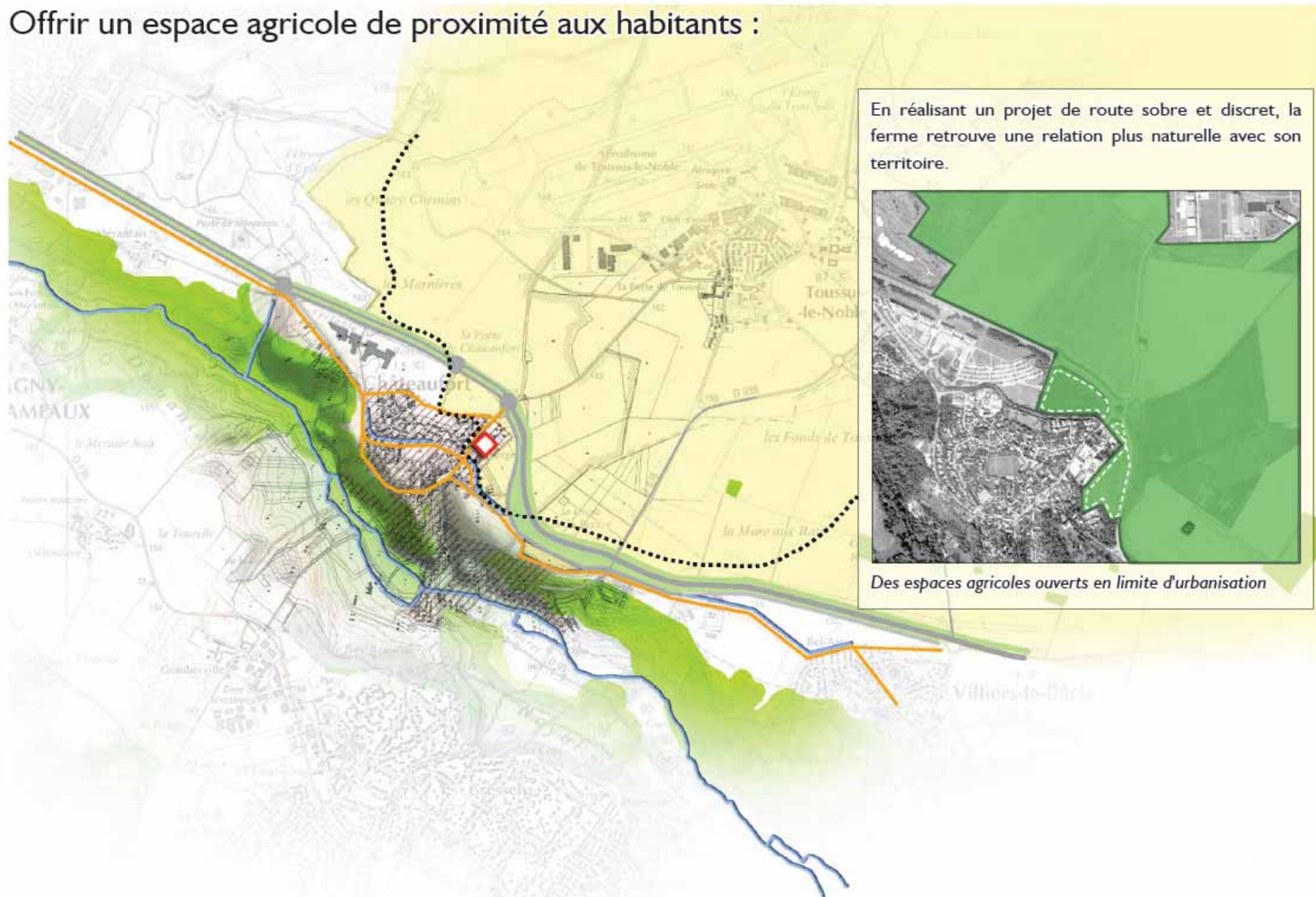
Haies monospécifiques

Exemple positif d'aménagement simple et efficace pour favoriser la biodiversité



Larges trottoirs enherbés

Offrir un espace agricole de proximité aux habitants :



En réalisant un projet de route sobre et discret, la ferme retrouve une relation plus naturelle avec son territoire.



Des espaces agricoles ouverts en limite d'urbanisation

Principes d'action :

- **Préservation de la cohérence du domaine agricole** : fermes, prairies, parcelles cultivées ...
- **Maintien des espaces ouverts en lisière de village, entre la route et les constructions.** Pérenniser l'activité agricole en favorisant l'installation d'un ou plusieurs producteurs maraîchers sur ces terrains (environ 6 hectares) : le PNR est en contact avec des agriculteurs cherchant à louer des terres pour les cultiver, sans nécessité d'installations ou de bâtiments sur place. Dans ce cadre, les deux parcelles peuvent devenir le support d'une **agriculture de proximité garantissant la qualité du cadre de vie** pour les habitants, la valorisation du paysage d'entrée de ville, la transition douce entre la grande agriculture et le village, et la mise en valeur de l'entrée du PNR. Elles forment ainsi une sorte d'écotone agro-urbain, c'est à dire qu'elles assureront des fonctions à la fois agricoles et urbaines ; elles seront le support d'une diversité écologique liée à la fois au plateau, au milieu urbain et aux sommets de coteaux.
- **Incitation à la mise en place d'une agriculture raisonnée**, sinon biologique.

Exemple d'une expérience fructueuse de maraîchage en milieu urbain, en Essonne



Le Domaine de Saint-Leu associe agriculture de proximité et urbanisation avec une étroite imbrication de petites parcelles agricoles, de bâtis et de circulations automobiles ou pédestres.

Le domaine de la ferme de la Grange, moins complexe aujourd'hui qu'en 1949, demeure cependant composé de plusieurs éléments marquants comme un jardin, une mare, des pâtures, des haies et la rigole.



Enrichir les paysages, valoriser les ressources énergétiques agricoles et limiter l'érosion des terres du plateau de Saclay :

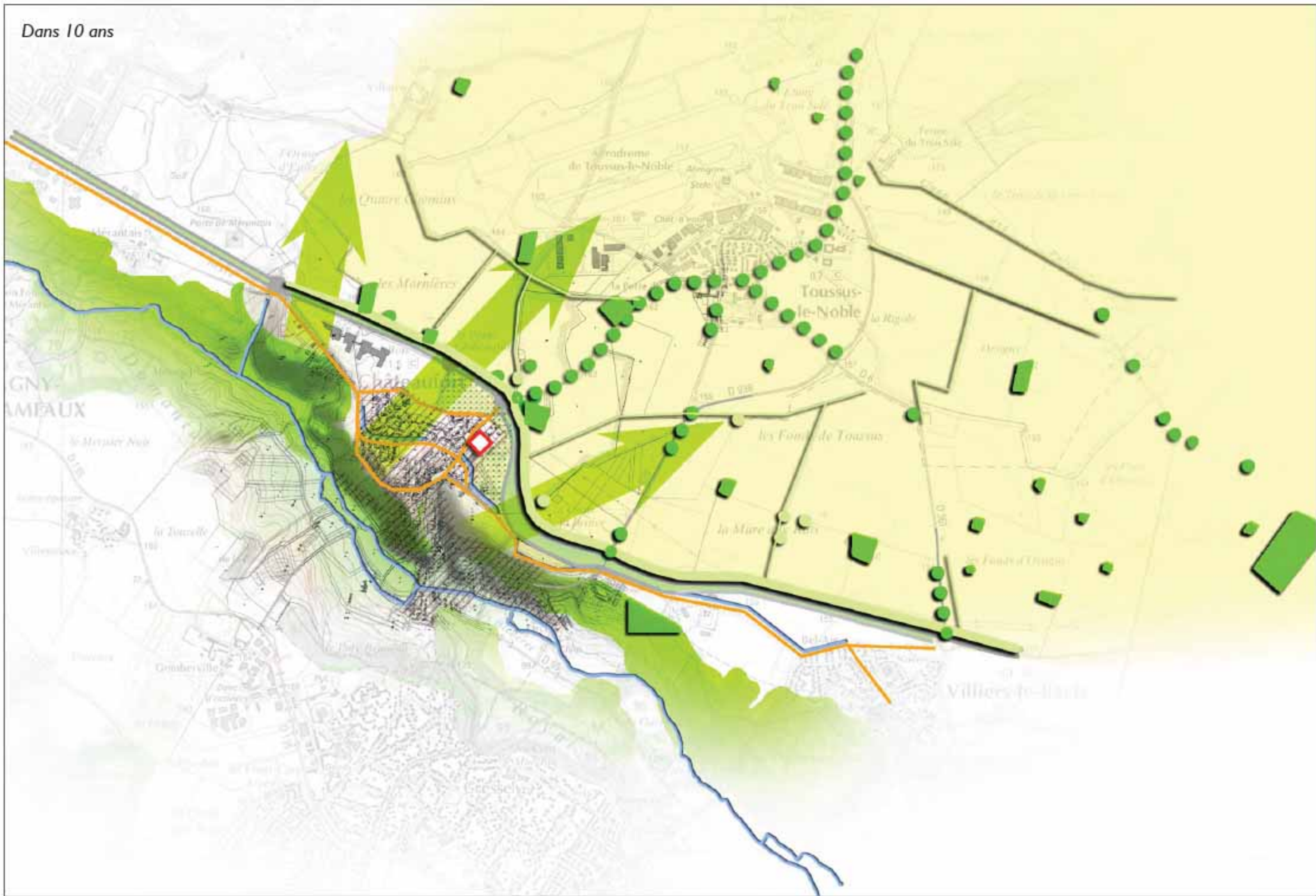


Principes d'action :

- **mise en place de Mesures Agro-Environnementales**, supports de diversité à travers des structures végétales, sur le plateau. Les dispositifs végétaux ainsi constitués auront un rôle dans la continuité transversale des paysages et de la biodiversité et peuvent générer une fonction écologique dans la lutte contre l'érosion et le ruissellement.

- **valorisation des débouchés économiques** liés aux nouvelles plantations, justifiant leur préservation et leur entretien (biomasse, bois précieux...)
- en bordure de la RD 36, **plantation d'arbres et de haies dans le prolongement des continuités écologiques assurées au travers du village**. Ces "agrafes" végétales permettront de réintroduire une forme de biodiversité au contact direct des grandes cultures, et seront ensuite relayées par d'autres structures végétales à travers le plateau.
- **plantations ponctuelles** aux carrefours des chemins agricoles et des routes du plateau et création de mares. Cette démarche peut être associée aux projets du parc dans une logique de signalétique par le végétal, par exemple.
- **mise en scène plantée des itinéraires de village à village** (Châteaufort/Toussus-le-Noble/Villiers le Bâcle.... Recréation de bois de plein champ lorsque c'est possible.
- **aménagement des bandes enherbées** le long de voies et des chemins agricoles.

L'ensemble de ces structures végétales permettront à la fois de gérer le ruissellement des eaux de surface sur le plateau, de retenir les limons à la parcelle afin qu'ils ne soient pas entraînés en pied de coteau, de ponctuer le plateau et d'accompagner les chemins.

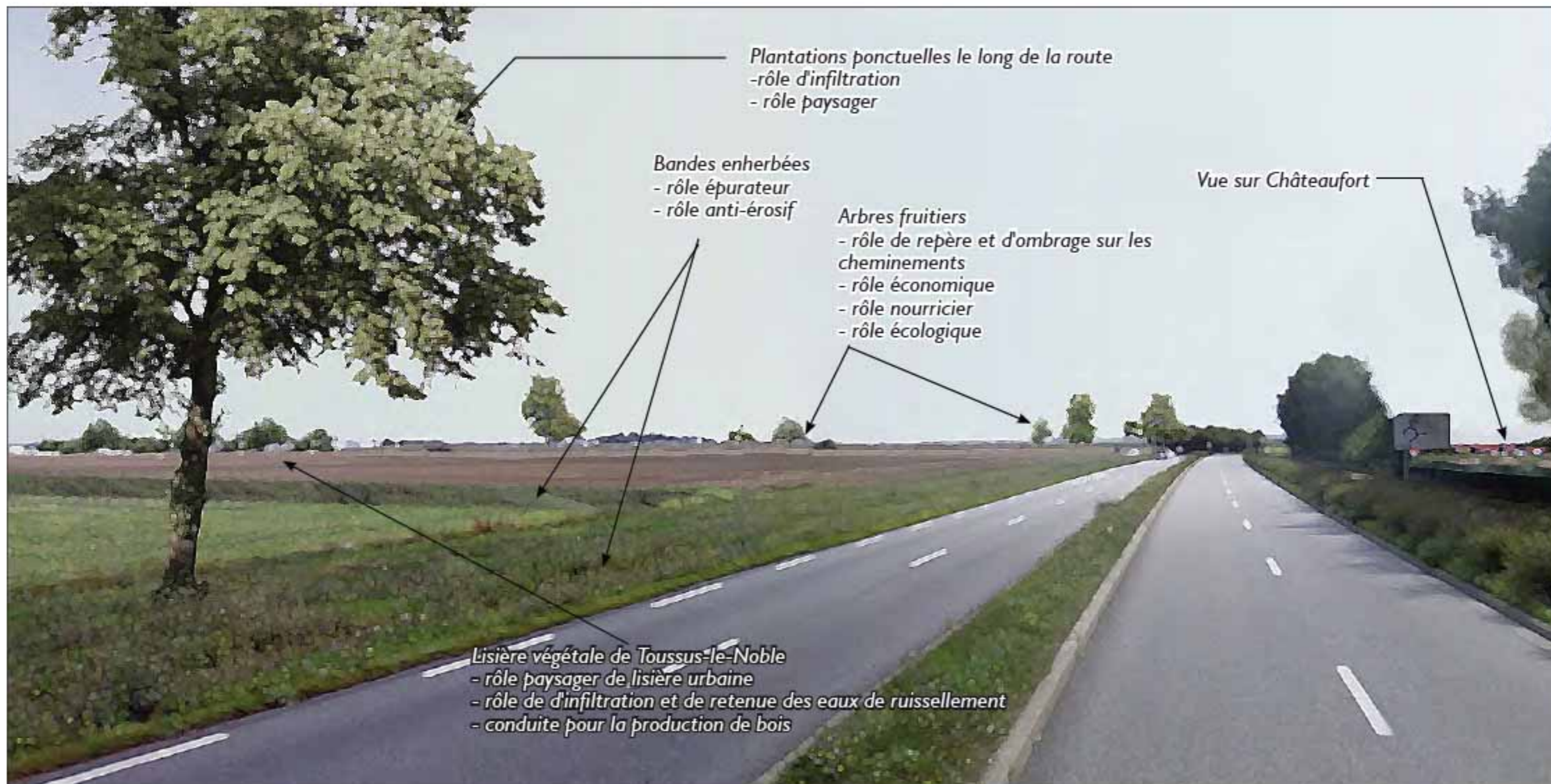


Plan Paysage et Biodiversité des Vallées de l'Yvette - PNR de la Haute Vallée de Chevreuse - 2012

Exemple de réappropriation possible de l'espace agricole par le végétal.



Etat actuel



Etat possible (Photomontage)